Direction générale du territoire et du logement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne Adm cant VD

10. septembre 2025

Prise de position sur le plan directeur / zone d'activités d'Eclépens

Mesdames, Messieurs

« AGRIterra – Terres agricoles suisses » s'engage pour la préservation des terres agricoles productives et leurs possibilités d'exploitation agricole. Cette organisation est soutenue par les principales associations faîtières de l'agriculture et les associations cantonales d'agriculture. L'objectif d'AGRIterra est que toutes les activités ayant un impact sur l'espace accordent une priorité absolue à une utilisation modérée des terres agricoles et, en particulier, à la protection des surfaces d'assolement. Notre organisation intervient par le biais de prises de position dans les projets nécessitant d'importantes surfaces de terres cultivées.

Dans le cadre de sa participation sur le plan directeur du canton de Vaud avec une zone d'activités d'Eclépens, AGRIterra a pris connaissance du projet et demande diverses adaptations.

Principes fondamentaux

AGRIterra reconnaît en principe les efforts des autorités chargées de l'aménagement du territoire pour développer le site d'Eclépens de la manière la plus durable possible, en tenant compte des structures et des utilisations existantes, des liaisons de transport et d'une coordination optimale des utilisations futures. Le projet de planification comporte des aspects tout à fait positifs. Toutefois, AGRIterra estime que le développement du site d'Eclépens va au-delà des besoins réels.

Il faut se poser la question fondamentale de savoir pourquoi un centre pour l'industrie écologique doit être créé sur les meilleures terres agricoles. Le rapport de planification mentionne que le développement est coordonné avec les décharges de Planche à Magnin et de La Vernette ainsi qu'avec la marneuse voisine. Dans ce contexte, il convient d'examiner si l'un des trois sites ne serait pas mieux adapté à un centre (partiel) de recyclage, de stockage et de logistique.

Intensité en emplois

Le rapport de planification souligne la bonne situation en matière de transports et les infrastructures existantes, ainsi que les entreprises déjà implantées. L'extension de la zone économique dans le secteur 1 permettra de relier les deux zones économiques adjacentes existantes. Cela offrirait l'occasion de poser très tôt les jalons d'un développement durable grâce à un plan d'affectation. Au sein de cette zone économique, il convient toutefois d'accorder une attention particulière à l'offre d'emplois. Une augmentation de l'offre d'emplois est préférable à la création d'infrastructures logistiques, de stockage et de recyclage gourmandes en surface.

Surfaces d'assolement

Au total, 12,7 hectares de surfaces d'assolement seront touchés par la nouvelle zone économique. Toutes les parties concernées sont conscientes que les surfaces d'assolement bénéficient d'une protection particulière et doivent être préservées dans leur intégralité ou compensées si nécessaire. Selon AGRIterra, il est erroné de minimiser les principes d'aménagement du territoire relatifs aux surfaces d'assolement dans le projet Eclépens en

invoquant la marge de manœuvre cantonale et la priorité donnée par le Conseil d'État. La protection des surfaces d'assolement doit également être prise en compte dans le développement de la zone économique d'Eclépens.

Conflits d'intérêts potentiels

Le rapport de planification énumère les conflits d'intérêts potentiels. Seize points pertinents sont énumérés, avec référence aux effets sur les inventaires à effet contraignant et à effet d'avertissement, aux risques liés aux dangers naturels, à la circulation, aux effets sur les infrastructures et aux principes de l'aménagement du territoire. Les surfaces d'assolement n'en font pas partie. Une fois de plus, nous constatons que la protection des surfaces d'assolement en particulier et la gestion prudente des terres cultivées en général ne sont toujours pas à l'ordre du jour des autorités cantonales chargées de l'aménagement du territoire.

Au nom d'AGRIterra, nous formulons les revendications suivantes :

1. Le secteur 2 ne fait pas partie de la zone d'activités d'Eclépens et est exclu du périmètre du projet.
2. Dans le secteur 1 et les zones économiques adjacentes existantes, il convient de viser une densification maximale avec une offre élevée d'emplois.
3. Toutes les surfaces d'assolement situées dans le secteur 1 et les zones économiques adjacentes doivent être compensées à 1:1 au moment de l'entrée en vigueur de la planification.

Agriterra réserve ses droits de s'opposer ultérieurement au secteur 2 lors de la mise à l'enquête du plan d'affectation, s'il devait être maintenu contre toute attente dans la fiche du Plan directeur cantonal.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos préoccupations et restons à votre disposition pour toute question concernant l'élaboration de la zone d'activités d'Eclépens.

Cordialement

AGRIterra – Terres agricoles suisses

Peter Seiler	Andreas Widmer	Marion Zufferey
Président	Vice President	Membre du comité directeur

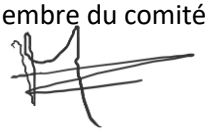

Pour toute question, veuillez contacter: Marion Zufferey marion.zufferey@sbv-usp.ch